



NOTE DE SYNTHÈSE : RÉUNION DU CONSEIL DU 28 JANVIER 2015

INTRODUCTION

Le Conseil d'administration a tenu sa réunion au Siège à Abidjan, à l'Immeuble du CCIA, le 28 janvier 2015, sous la présidence de **M. Solomon ASAMOAH**, Vice-président OIVP Infrastructure, Secteur privé et Intégration régionale du Groupe de la Banque. Veuillez trouver ci-après, les principales décisions prises à l'issue de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Propos liminaires du Président

Au nom du Président du Groupe de la Banque, le Vice-président OIVP a annoncé le départ de la Banque, le 31 janvier prochain, de Mme Elisabeth MORRIS, Administrateur suppléant représentant les Etats-Unis. Il a, ce titre, exprimé toute sa gratitude et ses sincères remerciements à Mme Morris, pour sa contribution de grande qualité. Le Vice-président du comité AMBD en a fait de même.

Mme MORRIS a en outre reçu un certificat pour les loyaux services rendus à la Banque.

Deuxième revue du mécanisme indépendant d'inspection (MII) - Version révisée 2

En juin 2004, les Conseils d'administration adoptaient la Résolution établissant le Mécanisme indépendant d'inspection (MII). Les Conseils d'administration ont approuvé par la suite les Règles et procédures opérationnelles (Règlement) du MII en juillet 2006. Le Mécanisme indépendant d'inspection (MII) se compose d'une Unité de vérification de la conformité et de médiation (CRMU), unité organisationnelle de la Banque et point focal du MII, ainsi que d'un fichier d'experts (le Fichier d'experts). La Résolution institue une évaluation récurrente de la performance du MII, tous les quatre (4) ans. Les amendements qui font l'objet de la présente discussion portent sur les recommandations contenues dans la Deuxième revue du MII, la première ayant été faite en 2010.

Le Conseil d'administration a salué la qualité de cette Deuxième revue qui a fait l'objet de larges consultations avec les membres du Conseil d'administration. Ils ont en outre formulé plusieurs recommandations, à savoir : CODE sera le comité en charge du MII ; les prérogatives de CRMU et du MII sont élargies pour inclure la fonction de conseil au Groupe de la Banque en matière de vérification de la conformité et de médiation. Celles-ci comprennent notamment la vérification de la conformité préétablie par le MII et la médiation par CRMU. Certains membres ont souligné la nécessité de bien encadrer la procédure de la nouvelle fonction de vérification de la conformité préétablie par le MII pour éviter tout conflit d'intérêt de la part des Experts du MII.

Au terme des délibérations, Le Conseil a approuvé le Règlement amendé. Il est prévu par ailleurs que CRMU soumette, à titre d'information, les lignes directrices détaillant le mode opératoire de la vérification de conformité préétablie.

GUINEE-BISSAU - Document de stratégie pays 2015-2019

Les deux piliers retenus dans le cadre du présent DSP sont les suivants: (1) Renforcer la gouvernance et les fondations de l'Etat ; et (2) Développer les infrastructures favorisant une croissance inclusive. Le premier pilier aura comme objectif d'appuyer le renforcement de la résilience des institutions de l'Etat via deux volets complémentaires : (i) le renforcement de la gouvernance nécessaire à l'édification d'institutions économiques résilientes, et (ii) le renforcement des institutions liées à la justice et à la lutte contre l'impunité, dont la consolidation est une nécessité pour la croissance inclusive.

Les membres du Conseil ont salué la qualité et la présentation opportune du DSP sous revue. Ils ont relevé la situation d'extrême fragilité qui prévaut et approuvé les deux piliers.

Les membres du Conseil ont indiqué la nécessité d'assurer le rôle de leader en matière de coordination des différents donateurs. Ils ont par ailleurs souligné la particularité de la Guinée Bissau qui appelle une supervision accrue en raison du rôle important que jouent les forces de défenses et de sécurité dans la stabilité politique du pays.

A l'issue des délibérations, le Conseil a approuvé le DSP sous revue.